

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018**

*L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 décembre 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme CASTRO FERNANDES, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT,

*Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES :**

M. NACCACHE

(pouvoir à Mme DUPUY)

M. CAZALET

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. BUI

(pouvoir à Mme GUTIERREZ)

Mme OEHLER

(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

Mme ROCK

(pouvoir à Mme BOUVET)

M. EL MAHJOUBI

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. RAVIER

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. KHINACHE

(pouvoir à M. PORTELLI)

M. QUENUM

(pouvoir à M. HERBEZ)

M. FABRE

(pouvoir à M. TCHENG)

**ABSENTE :**

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mme CASTRO FERNANDES* qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

## **I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 JUIN ET 28 SEPTEMBRE 2018**

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **II- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **III - AFFAIRES GENERALES**

### **1) Recensement de la population : actualisation de la rémunération des agents recenseurs**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait de 850 euros bruts ;

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **2) Participation de la collectivité au financement d'une protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

\* **Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès ;

\* La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG. Elle sera de **8 euros** par mois par agent adhérent au prorata du taux d'emploi ;

- **PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, ainsi que la convention de mutualisation avec le CIG.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **3) Création de poste**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** que l'emploi de Directeur de la ferme pédagogique de la Ville d'Ermont peut être pourvu par un contractuel en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- **PRECISE** que cet emploi nécessite de posséder une formation de niveau I ou II et une expérience en management de projet, finances, ressources humaines et communication ;

- **DIT** que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans et rémunéré sur le grade d'Attaché territorial ;

- **PROCEDE** à ladite création.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **4) Signature d'un protocole d'intervention d'un psychologue du travail du centre de gestion avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France relative au protocole d'intervention du psychologue du travail ;

- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur la nature 6475.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**5) Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG)**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** le projet de statuts, adopté par délibération n°18.10.18.01 du 18 octobre 2018 du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la délibération correspondante.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**6) Signature d'une convention entre l'Académie de Versailles et la commune pour la mise à disposition de locaux à l'Espace Jeunesse au profit du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Ermont**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** la convention entre l'Académie de Versailles et la commune d'Ermont pour l'aide au fonctionnement du CIO d'Ermont, précisant que la Commune d'Ermont mettra gratuitement à disposition des bureaux et des locaux administratifs de l'Espace Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre l'Académie de Versailles et la commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**IV - EDUCATION**

**1) Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme « Lire et Faire Lire » 2019**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la reconduction du programme Lire et Faire Lire ;
- **FIXE** la participation financière à 500 € par an.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**2) Approbation des Crédits scolaires et autres subventions – Année 2019**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **FIXE** les montants des crédits scolaires et subventions et indemnités selon les tableaux ci-annexés pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes ;

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**3) Aides financières aux projets scolaires proposés par les écoles élémentaires et le collège Saint-Exupéry d'Ermont sur l'année scolaire 2018/2019**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'école élémentaire Victor Hugo 2, pour l'organisation d'une sortie en Baie de Somme, pour 8 classes de 223 élèves, et dont l'objectif est l'éducation à la biodiversité ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 148 € à l'école élémentaire Eugène Delacroix pour la mise en place d'un projet fédérateur orienté autour des arts visuels, et concernant 50 élèves de CP ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 200 € au Collège Antoine de Saint-Exupéry pour l'organisation d'un voyage scolaire en Angleterre, permettant à 49 élèves de classes de 4<sup>ème</sup> de découvrir la culture du pays à travers le sport ;

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) **Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CLE (Compter, Lire, Ecrire) au titre de la mise en œuvre du projet *Opération 40* :**  
 - **Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Ermont et l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40***  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **DECIDE** d'allouer une subvention de 30 000 euros à l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;  
 - **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville d'Ermont et l'association CLE pour la mise en œuvre du projet *Opération 40* ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 5) **Approbation d'une modification apportée au règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de la Direction de l'Action Educative**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** la modification apportée au règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de la Direction de l'Action Educative, qui a pour but de préciser que les familles disposent d'un délai de 15 jours, suivant l'absence de l'enfant à une activité périscolaire, pour fournir un justificatif.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **V – EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES**

### **Equipement :**

- 1) **Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) :**  
 - **Approbation et signature de la convention de restitution liée à l'actualisation de l'intérêt communautaire « voirie » à la commune d'Ermont**  
**Le CONSEIL MUNICIPAL :**  
 - **APPROUVE** la convention de restitution liée à l'actualisation de l'intérêt communautaire « voirie » à la commune de Ermont, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;  
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **2.1 Mise en place et fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de chaleur**

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la mise en place et le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de chaleur selon les modalités suivantes :

#### **1 / COMPOSITION ET VERSEMENT DE LA REDEVANCE**

Une redevance sera appliquée annuellement pour l'occupation du domaine public communal par les installations de distribution de chaleur.

La redevance due pour l'occupation du domaine public par les installations de distribution de chaleur est composée de deux termes tarifaires :

- Le terme fixe s'appuie sur le mètre linéaire de domaine public occupé par les installations de distribution de chaleur
- Le terme variable s'appuie sur un pourcentage de la redevance de contrôle et de fonctionnement perçue par l'occupant.

La redevance fait l'objet d'un versement unique par l'occupant au 30 novembre de chaque année.

#### **2 / MODALITES DE CALCUL ET D'ACTUALISATION DE LA REDEVANCE**

##### **2.1- Terme fixe**

Le tarif du terme fixe est arrêté à 1,50 € par mètre linéaire de canalisation et par an.

Une révision de ce tarif sera appliquée au mois de mars de chaque année selon la formule suivante :

$$RDF = RDF_0 \times (0.15 + 0.85 \times \frac{TP08}{TP08_0}) \times MI$$

### **Définition des indices et valeurs 0 :**

RDF<sub>0</sub> 1.50 €/ml  
Valeur du terme fixe de la redevance due à la Ville à la date de révision

TP08<sub>0</sub> 104.10  
Valeur de l'indice des « coûts des travaux d'aménagement et entretien de voirie » publié au Moniteur des travaux publics du 31/03/2018

MI 1 898 ml  
Quantité de mètres linéaires de canalisations de distribution de chaleur actualisée annuellement conformément à l'article 3 de la présente délibération.

### **2.2- Terme variable**

Le tarif du terme variable est fixé à 1% de la redevance de contrôle et de fonctionnement perçue annuellement par l'occupant.

Une révision de ce tarif sera appliquée au mois de mars de chaque année selon la formule suivante :

$$RDV = RDV_0 \times (0.1 + 0.1 \times \frac{ELMT}{ELMT_0} + 0.45 \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 0.35 \times \frac{FSD1}{FSD1_0})$$

### **Définition des indices et valeurs 0 :**

RDV<sub>0</sub> 2 541 €  
Valeur du terme variable de la redevance due à la Ville pour l'exercice 2018

ELMT<sub>0</sub> 171.65  
Valeur de l'indice « Electricité moyenne tension, tarif vert A », identifiant 010534766, publié au Moniteur des travaux publics du 31/03/2018

ICHT-IME<sub>0</sub> 119.70  
Valeur de l'indice du « coût horaires du travail, tous salariés des industries mécaniques et électriques » hors effet CICE publié au Moniteur des travaux publics du 31/03/2018

FSD1<sub>0</sub> 129.80  
Valeur de l'indice « Frais et services divers, catégorie 1 », publié au Moniteur des travaux publics du 31/03/2018

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **2.2 Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF) : approbation et signature de la convention d'occupation du domaine public par les installations du réseau de chaleur et de distribution appartenant au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF), donnant lieu à l'application d'une redevance d'occupation**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public par les installations du réseau de chaleur et de distribution appartenant au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville (SICSEF), donnant lieu à l'application d'une redevance d'occupation ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **Commerces :**

#### **3) Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2019**

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** le Maire à accorder une dérogation au repos dominical, sur la journée complète, les 5 dimanches suivants pour l'année 2019 :

- 27 janvier 2019 ;
- 8 décembre 2019 ;
- 15 décembre 2019 ;
- 22 décembre 2019 ;
- 29 décembre 2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## VI – FINANCES

### 1) **Vote du Budget Primitif 2019 : Budget principal**

#### *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ADOPTE**, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2019 :
- section d'investissement votée par chapitres, comprenant cinq opérations votées en AP/CP :
  - Opération n° 201501 : Restructuration du groupe scolaire Hugo : réfectoire et accueil de loisirs
  - Opération n° 201602 : Réhabilitation des locaux et aménagements extérieures du CSC des Chênes II
  - Opération n° 201603 : Création d'un nouveau conservatoire Opération n° 201801 : Réhabilitation du stade Dautry
  - Opération n° 201802 : Ferme pédagogique
- section de fonctionnement votée par chapitres.
- **PRECISE** l'ouverture, en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 30 000 € représentant 0,09 % des dépenses réelles de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2019 ;
- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 35 023 125 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 12 812 541 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;
- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2019, s'élève donc à la somme de 47 835 666 € toutes sections confondues.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Votants : 34    Pour : 30**

**Abstentions : 4 (M. BOYER, M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**

### 2) **Restructuration du restaurant scolaire Eugène Delacroix : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)**

#### *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux de restructuration du restaurant scolaire Delacroix, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
Restructuration du Restaurant Scolaire DELACROIX	Maitrise d'œuvre	74 554 €	10 824 €	63 730 €	74 554 €
	Travaux	802 297 €		802 297 €	802 297 €
	Restructuration du Restaurant Scolaire DELACROIX	876 851 €	10 824 €	866 027 €	876 851 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :
  - Une subvention de 150 000 € a été attribuée par la Région Ile-de-France (notification du 16 mai 2017),
  - Une subvention de 126 478 € a été attribuée par le Conseil Départemental (notification du 12 février 2018)
  - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
  - Le recours à l'emprunt et l'autofinancement.
- **DIT** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34    Abstentions : 0    Votants : 34    Pour : 34**

3) **Réhabilitation des locaux et aménagements extérieurs du centre socio-culturel des Chênes -Tranche II : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201602 relative à la réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2<sup>ème</sup> tranche) au montant global actualisé de 1 231 649 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
201602	Maîtrise d'œuvre	127 556 €	2 064 €	92 324 €	33 167 €	127 556 €
	Travaux	1 104 093 €	0 €	522 085 €	582 008 €	1 104 093 €
	<b>Réhabilitation des locaux, isolation thermique de l'enveloppe et aménagement des espaces extérieurs du Centre Social Culturel des Chênes (2ème tranche)</b>	<b>1 231 649 €</b>	<b>2 064 €</b>	<b>614 409 €</b>	<b>615 175 €</b>	<b>1 231 649 €</b>

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 202 039.70 €
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise : 198 740.00 €
- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 830 869.30 €

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°17/193 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

4) **Restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) : modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n°201501**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201501 relative à la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo (réfectoire et accueil de loisirs) au montant global actualisé de 4 434 958 € TTC et la répartition de crédits de paiement (CP) comme suit :

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2015 CP2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201501	Maîtrise d'œuvre	539 189 €	154 133 €	165 550 €	179 282 €	40 224 €	539 189 €
	Travaux	3 895 770 €	0 €	497 940 €	2 856 153 €	541 677 €	3 895 770 €
	<b>Restructuration groupe scolaire V.Hugo (Réfectoire et ALSH)</b>	<b>4 434 958 €</b>	<b>154 133 €</b>	<b>663 490 €</b>	<b>3 035 435 €</b>	<b>581 901 €</b>	<b>4 434 958 €</b>

• Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404 %, soit une attribution maximale de 727 510.51 €

• Le Conseil Départemental du Val d'Oise pour 269 000.00 €

• La Région Ile de France pour 520 000.00 €

• Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit, 2 918 447.49 €.

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°17/197 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

5) **Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de la Police Municipale : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) relative aux travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de la police municipale actualisée à 367 633.00 € et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
Police Municipale	Maitrise d'œuvre	34 994 €	17 421 €	17 573 €	34 994 €
	Travaux	332 639 €		332 639 €	332 639 €
	Travaux d'adaptation de locaux existants en locaux de police municipale	367 633 €	17 421 €	350 212 €	367 633 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16,404%, soit une attribution maximale de 60 306.52 €
- Une subvention de 38 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental du Val d'Oise (notification du 08 janvier 2018)
- Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 269 326.48 €

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

6) **Création d'un nouveau Conservatoire : Modification d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n°201603 relative à la création d'un nouveau conservatoire au montant global actualisé de 6 199 895 € TTC et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL CP
201603	Maîtrise d'œuvre	919 083 €	46 992 €	426 020 €	246 227 €	199 844 €	919 083 €
	Travaux	5 280 812 €		0 €	940 363 €	4 340 449 €	5 280 812 €
	Création d'un nouveau conservatoire	6 199 895 €	46 992 €	426 020 €	1 186 590 €	4 540 293 €	6 199 895 €

• le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au taux de 16.404%, soit une attribution maximale de 1 017 030.78 €,

• le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du contrat départemental pour 496 000.00 €,

• la Région Ile-de-France pour 914 694.00 € (dont les modalités de perception sont en cours de précision par les services de la Région),

• Le solde est couvert par l'autofinancement communal et le recours à l'emprunt, soit 3 772 170.22 €.

- **CONFIRME** les dispositions de la délibération n°17/194 relative au report automatique sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M.14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**



7) **Travaux de rénovation du complexe sportif Raoul Dautry : Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP)**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **VOTE** une autorisation de programme (AP) « **Complexe Raoul Dautry** » d'un montant global de 8 745 128 € TTC pour des travaux de rénovation du complexe sportif Raoul Dautry, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL CP
201801	Maitrise d'œuvre	839 700 €	- €	144 000 €	695 700 €	- €	- €	- €	839 700 €
	Travaux	7 905 428 €	300 000 €	1 392 194 €	1 184 974 €	1 937 959 €	1 704 736 €	1 385 565 €	7 905 428 €
	Travaux de démolition du complexe Raoul Dautry	8 745 128 €	300 000 €	1 536 194 €	1 880 674 €	1 937 959 €	1 704 736 €	1 385 565 €	8 745 128 €

- **AUTORISE** les reports automatiques des crédits de paiement sur les CP de l'année n+1,

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des recettes comme suit :

Fonds de compensation de la TVA, les éventuelles subventions, l'autofinancement et l'emprunt : 8 745 128 €.

- **DIT** que le suivi de l'AP/CP fera l'objet d'une opération n° 201801 budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

8) **Tarifs communaux 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **FIXE** les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (pas d'augmentation de tarifs depuis 2016) ;

- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

9) **Subventions aux associations et organismes divers pour 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2019 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

10) **Association M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture) :**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019**

- **Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association M.J.C. d'Ermont ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) d'Ermont pour une durée d'un an.

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association M.J.C. une subvention d'un montant de 36 000 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

11) **Association A.C.T.E. (Association des Clubs de Tennis d'Ermont) :**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019**

- **Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 jointe en annexe avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) pour une durée d'un an.

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (A.C.T.E.) une subvention d'un montant de 2 700 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

**M. LUCCHINI ne prend pas part au vote**

12) **Association A.S.E. Football (Amicale Sportive d'Ermont) :**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019**

- **Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour 2019**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E) pour une durée d'un an.

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association Amicale Sportive d'Ermont (A.S.E) une subvention d'un montant de 49 500 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

13) **L'Amicale du personnel de la Ville d'ERMONT :**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019**

- **Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour 2019**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Amicale du Personnel de la Ville d'Ermont » ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'objectifs et de moyens 2019 ainsi que tous documents afférents ou avenants survenant au cours de l'année 2019 ;

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association « Amicale du personnel de la Ville d'Ermont » une subvention d'un montant de 22 000 euros.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

14) **Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont :**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement**

- **Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 104 500 euros à ladite association ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

15) **Association CLE (Compter, Lire, Ecrire) :**

- **Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du projet *Donner une deuxième chance aux détenus***

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE D'ALLOUER** à l'association CLE une subvention annuelle de fonctionnement de 1 500 euros pour la mise en œuvre d'un atelier de remise à niveau des savoirs de base proposé dans le cadre du projet *Donner une deuxième chance aux détenus*.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

16) **Utilisation des dotations du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France : présentation du rapport annuel 2017**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2017.

17) **Festival des Solidarités 2018 : versement d'une subvention à l'association participante**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 euros au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux modalités de versement de cette subvention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

18) **Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) 2018-2021 entre la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris et la commune d'Ermont**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'Avenant n°1 à la Convention DEMOS 2018-2021 signée entre la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent ;
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € (trente mille euros) à l'établissement public Cité de la Musique-Philharmonie de Paris au titre de l'avenant n°1.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

19) **Mise en place d'une aide financière à destination des particuliers ermontois pour l'élimination des nids de frelons asiatiques**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** le versement d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques selon les modalités ci-après :

- Bénéficiaires de l'aide : les particuliers ermontois
- Nid de frelons en activité ou pas
- Montant de l'aide : 50 % de la facture acquittée de l'entreprise (dans la limite de 2 000 €)
- Période d'éligibilité de la destruction des nids : toute l'année
- Constitution d'un dossier demande d'aide financière comprenant les documents suivants :
  - Imprimé de demande dûment complété et signé (téléchargeable sur le site internet de la ville)
  - Copie de la facture où figureront le lieu et la date de l'intervention
  - Copie de la taxe d'habitation ou foncière comme justificatif de domicile
  - Relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide financière
  - Autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à sa mise en œuvre.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

20) **Mise en vente d'un bien communal sous forme d'un appel public : un terrain bâti sis 1 rue de l'Audience à Ermont**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la vente de l'immeuble sis 1 rue de l'Audience ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de cet immeuble dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun ;
- **FIXE** le prix à hauteur plancher de 195.000,00 euros (cent quatre-vingt-quinze mille euros) hors frais de notaire ;
- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à vendre :
  - Pavillon traditionnel des années 1920 édifié sur un terrain d'assiette de 252 m<sup>2</sup> cadastré AD 39
  - Construction en maçonnerie traditionnelle, couverture tuile, élevé de deux niveaux sur cave pour une surface de plancher de 138 m<sup>2</sup>.

Le tout est affecté à un usage de bureaux comprenant :

- en sous-sol : 1 cave, 1 chaufferie
- en entre-sol : 3 pièces, WC
- en rez-de-chaussée : 2 salles dont une cuisine
- Au 1er étage : 2 bureaux

- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
  - **La vente est ouverte à tous,**
  - **APPROUVE** le cahier des charges correspondant,
  - **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération et information sur le site de la ville ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **VII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

**Néant**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2018** sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 20 décembre 2018**